

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCAION
17/06/2026

DATE D’AFFICHAGE
17/06/2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	21
VOTANTS	23

L’an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Haspres s’est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée le 17 juin 2026 par le Maire, conformément à l’article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mesdames LEMOINE Chantal, WOITTEQUAND Martine, BAUCHET Mélanie, SAVARY-LEMAIRE Evelyne, COLIN Marie-Jeanne, FLAMENT-GUEGUEN Anne, CACHEUX Séverine, BRIQUE-TAISNE Sylvie, DURCAK Marie, LEFEBVRE Nora et Messieurs DELATTRE Jean-François, COCQUELET Jean-Noël, REGNIER Jean-Luc, LECOMTE José, NUTTIN Didier, BOULANGER Joffrey, BIACHE Sébastien, VANDERSCHILT Jean-Yves, L’ECLUSE Jean-Philippe, LEMAIRE Théo, HOSSELET Vincent.

Absents excusés : Monsieur BOUCHEZ Julien (procuration à Madame LEMOINE Chantal) et Madame DUBUT Aurélie (procuration à Monsieur VANDERSCHILT Jean-Yves).

Était absent non excusé : /

Secrétaire de Séance : Monsieur LEMAIRE Théo

OBJET : Demande de subvention pour le projet de requalification de la rue de Villers – Solde du fonds de concours de la Communauté d’Agglomération de la Porte du Hainaut mandature 2020-2026
Délibération n°41-2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n°35-2025, n°46-2025, n°58-2025, et n°2-2026 respectivement en date des 1^{er} juillet 2025, 11 septembre 2025, 17 décembre 2025 et 11 février 2026 relatives au projet de requalification de la rue de Villers ;

Considérant que le solde de l’enveloppe du fonds de concours octroyé à la commune de Haspres par la Communauté d’Agglomération de la Porte du Hainaut est de 75 371,99 € et que la commune peut se faire financer le projet de requalification de la rue de Villers par ce même fonds de concours et ce jusqu’à hauteur de 50% de son coût hors taxe ;

Considérant que ce projet à déjà fait l’objet de demandes de subventions auprès de plusieurs financeurs ;

Considérant que la collectivité peut demander des subventions pour financer ces projets à hauteur de 80 % maximum du coût H.T ;

Considérant que la Communauté d’Agglomération de la Porte du Hainaut peut octroyer une subvention via son fond de concours à hauteur de 75 371,99 € pour le projet de requalification de la rue de Villers réalisé par la commune de Haspres, il convient de réactualiser le plan de financement avec l’ensemble des subventions demandées comme suit :

.../...

DEPENSES		RECETTES	
Travaux lot 1	313 762,00	Subvention Département (ADBV)	67 869,72
Travaux lot 2	320 133,00		
TVA	126 779,00	FCTVA	124 780,96
		Reste à charge intermédiaire	568 023,32
		Participation CAPH	75 371,99
		Reste à charge communal	492 651,33
Total TTC	760 674,00		760 674,00

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- 1) D'approuver le plan de financement du projet, ci-dessus exposé
- 2) D'autoriser M. le Maire à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Le Maire,

- certifie le caractère exécutoire de cet acte délibération suite à sa transmission en Sous-Préfecture et à sa publication le 29 juin 2026
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Douai dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré à Haspres, le 25 juin 2026

Pour extrait certifié conforme.

LE MAIRE

Jean-François DELATTRE

